

CABINET MARC DAJEAN

Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 155 505 €

Siège Social : 32 rue de la République
69150 DECINES CHARPIEU

334 503 430 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 18 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le dix-huit mars à seize heures,

La société AUDIT GESTION CONSEIL D'ENTREPRISE GOUDARD & ASSOCIES – AGC GOUDARD & ASSOCIES, présidente et associée unique, représentée par son Président Monsieur Jean-Philippe GOUDARD, propriétaire des quatre mille quatre cent quarante trois (4 443) actions composant le capital de 155 505 euros de la société Cabinet MARC DAJEAN dont le siège social est à DECINES CHARPIEU (69150) 32 rue de la République:

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour :

- Transfert du siège social,
- Changement de la date de clôture,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, en sa qualité de présidente, décide de transférer le siège social de DECINES CHARPIEU (69150) 32 rue de la République à **LYON (69006) 127 avenue Thiers**, à compter du 18 mars 2025. Aucune activité n'étant conservée à l'ancien siège.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, en sa qualité de présidente, décide de de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 16 mois et sera clos le 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier, ainsi qu'il suit, les articles 4 et 24 des statuts :

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé :

**127 avenue Thiers
69006 LYON**

Le reste de l'article est inchangé.

Article 24 – EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

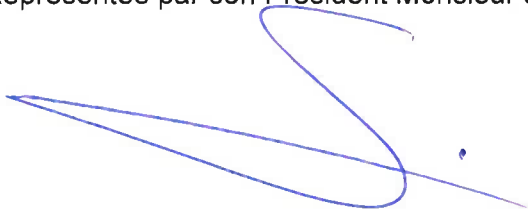
QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de procéder à toutes les formalités légales de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre des décisions.

AUDIT GESTION CONSEIL D'ENTREPRISE GOUDARD & ASSOCIES – AGC GOUDARD & ASSOCIES

Représentée par son Président Monsieur Jean-Philippe GOUDARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right.